



## **COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

|   |   |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 19<br>De présents : 17<br>De pouvoirs : 1<br>De votants : 18<br>Convocation du : 22/09/2016<br>Affichée le : 22/09/2016 | <b>L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.</b>  |
| Mme Agathe CHIFFOLEAU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.  | <u>Etaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, M. Christophe PAJOT, Mme Janine COLARD, M. Joël PERROCHEAU, Mme Chantal DELAPRE, Mme Stéphanie GRELIER, M. Ernest NAVARRE, Mme Catherine CHAIGNE, M. Jacky NATIVELLE, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Alexandra ALLARD, M. Ludovic CHETANNEAU, M. Serge HOQCUARD, Mme Brigitte SAMIN, M. Denis DELHOMMEAU, Mme Pierrette DULOU.<br><br><u>Etaient absents excusés</u> : M. Jack MOREIL,<br>M. Grégoire TERTRAIS, (pouvoir à M. Patrice PAGEAUD) |

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

### **1. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS**

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions votées lors du dernier Conseil Communautaire. (voir compte-rendu joint).

Madame BOUTOLLEAU présente les travaux de la commission « Service aux personnes » :

Centre aquatique : Retour sur la fréquentation estivale ; le mois de juin a été très bon, notamment à cause du mauvais temps. Les mois de juillet et août ont connu une fréquentation similaire à l'été précédent, ce qui est satisfaisant.

Bibliothèque : le réseau intercommunal fait le constat d'un nombre très important de retard dans les retours de livre. Cela devient très compliqué pour les bénévoles de gérer ça. Aussi, Elodie TERTRAIS va reprendre la gestion de cette problématique. D'autre part, Madame TERTRAIS va créer un projet de service.

Comité de pilotage pour le transfert de la compétence Enfance-Jeunesse : Madame BOUTOLLEAU indique que le Comité travaille actuellement sur le transfert du personnel. Un comité technique a été mis en place chargé d'envisager les modalités de transfert en matière de RH, mais aussi concernant les bâtiments. D'autre part, un réseau d'appui sera créé pour répondre aux questions des parents.

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'approbation de ses nouveaux statuts, la Communauté de Communes du Pays des Achards va lancer prochainement une étude sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ayant également valeur de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Dans ce cadre, un comité de pilotage va être créé, qui sera composé, suivant le souhait du bureau communautaire, du Maire de chaque commune, et d'un autre élu, en règle générale l'Adjoint à l'Urbanisme.

Aussi, il propose de voter pour désigner ces deux personnes, à savoir Monsieur Patrice PAGEAUD et Monsieur Joël PERROCHEAU.

Monsieur HOCQUARD fait part de son étonnement et indique que la commission communautaire « aménagement du territoire » avait pourtant prévu que les membres de ladite commission seraient de fait intégrés au comité de pilotage.

Monsieur le Maire précise que la commission sera associée aux travaux du Comité de Pilotage et participera à certaine réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 4 abstentions :

- ▶ **DESIGNE** Monsieur Patrice PAGEAUD et Monsieur Joël PERROCHEAU en qualité de représentant de la commune au sein du comité de pilotage chargé de suivre l'élaboration du PLUiH ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

### **2. FINANCES**

#### **2.1. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

| Article | Libellé          | Chapitre / Opération | Augmentation de crédits | Diminution de crédits |
|---------|------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|
| D/2313  | Travaux en cours | 14                   | 30 000.00 €             |                       |

|              |                                    |    |                    |                    |
|--------------|------------------------------------|----|--------------------|--------------------|
| D/2188       | Autres immobilisations corporelles | 15 | 5 000.00 €         |                    |
| D/2315       | Travaux en cours                   | 11 |                    | 35 000.00 €        |
| <b>TOTAL</b> |                                    |    | <b>35 000.00 €</b> | <b>35 000.00 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessus ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

## 2.2. DUREE D'AMORTISSEMENT ACQUISITION DE LA LICENCE IV

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire, sur le budget principal, de délibérer sur la durée d'amortissement de la licence IV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** de retenir une durée d'amortissement de 5 ans de l'acquisition de la licence IV ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## 3. PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire propose les créations et suppressions ci-dessous :

- Suppression de deux postes d'Adjoints administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Création de deux postes d'Adjoints administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** des créations et suppressions de poste suivantes :
  - Suppression de deux postes d'Adjoints administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - Création de deux postes d'Adjoints administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet..

- **APPROUVE** le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 comme suit :

| Service et Grade   | Nombre d'emplois | Pourvu | ETP |
|--|------------------|--------|-----|
| <b>Service Administratif</b>                                       |                  |        |     |
| Attaché  | 1                | 0      | 1   |
| Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe         | 3                | 3      | 3   |
| <b>Service Animation</b>   |                  |        |     |
| Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe                     | 1                | 1      | 1   |
| Adjoint territorial d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe         | 1                | 1      | 1   |
| Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe         | 2                | 2      | 2   |
| <b>Service technique</b>   |                  |        |     |
| Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 1                | 1      | 1   |
| Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe           | 1                | 1      | 1   |
| <b>Service entretien, école et restaurant scolaire</b>             |                  |        |     |

|  |   |   |       |
|--|---|---|-------|
| Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe | 1 | 1 | 1     |
| Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe | 1 | 1 | 0.172 |
| Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe | 1 | 1 | 0.31  |
| Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe | 1 | 1 | 0.9   |
| Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe | 1 | 1 | 0.90  |
| Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe | 1 | 1 | 0,714 |

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en venir.

#### 4. SYDEV : PROGRAMME DE RENOVATION SUITE A LA VISITE DE JUILLET 2016

Monsieur le Maire explique que suite à la visite de maintenance d'éclairage du mois de juillet 2016, il s'avère nécessaire de remplacer une lanterne rue de la Louvetière (PL N° 001-016) et une lanterne rue du Petit Logis (PL N° 004-003).

Il propose de signer la convention présentée par le SyDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation de cette opération et fixant le montant des travaux à la somme de 2 186.00 € H.T., et la participation communale à hauteur de 50 % soit 1093.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention concernant le remplacement de deux lanternes rue de la Louvetière et rue du Petit Logis pour un montant total de 2 186.00 € H.T. soit une participation communale de 1 093.00 €.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer les documents à intervenir.

#### 5. REAMENAGEMENT DU CHEMIN DE CEINTURE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ VALOT TP

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réaménagement du Chemin de Ceinture sont en cours.

Il explique que des modifications de prestations s'avèrent nécessaires dans le marché signé avec l'entreprise VALOT TP, à savoir :

- Reprise de la structure de la chaussée depuis le carrefour avec la route de la Gourdière :  
+ 10 657.50 € H.T.
- Reprise des bordures et revêtements (chaussée + trottoir) impasse de l'Orée du Bourg :  
+ 2954,00 € H.T.

Il présente l'avenant correspondant, qui porte le montant total du marché à la somme de 207 667.65€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux objets de l'avenant ci-annexé pour un montant HT de 13 611.50 €;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer les pièces du marché et tout document à intervenir.

Monsieur PERROCHEAU indique que les travaux seront terminés à la fin du mois d'octobre. Le résultat final devrait être très concluant pour la sécurité des riverains et des abords de l'école. Les places de stationnement créées sont très appréciées des parents d'élèves.

Concernant le stationnement, Monsieur HOCQUARD indique que certaines personnes lui ont suggéré d'interdire le stationnement sur les trottoirs situés en face du club-house

#### 6. RAPPORT DES COMMISSIONS

##### 6.1. INFORMATIONS, COMMUNICATION, ASSOCIATIONS

- Site internet : Monsieur PAJOT rencontre les personnes de E-collectivités le 7 octobre prochain à 16h en mairie pour faire un point d'étape sur la réalisation du nouveau site internet.  
En parallèle, Monsieur PAJOT informe les élus qu'il se rendra le 4 octobre prochain à la Maison des Communes pour une journée d'échange sur les réseaux sociaux.
- Réseau Free : Monsieur PAJOT annonce que la commune a rencontré l'opérateur de téléphonie FREE afin d'étudier l'installation d'un relais sur la commune. A suivre.

##### 6.2. BATIMENTS

- Le conseil municipal valide les projets d'inscription du nom de l'école Les P'tits Loups et du club-house sur leurs façades respectives.

- Vestiaires du foot : la commission avait constaté les problèmes de moisissure au plafond des vestiaires du foot. Monsieur PAJOT indique que le problème viendrait d'un défaut de la VMC. Aussi, celle-ci va être réparée et le plafond va pouvoir être nettoyé et repeint

### 6.3. SERVICES A L'ENFANCE

---

- Centre de loisirs : Madame COLARD annonce les chiffres de fréquentation du centre de loisirs durant les mois de juillet et août. Cette fréquentation a sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente. Les activités « génération jeunes » ont également rencontré un succès mitigé avec en moyenne 7 jeunes par activité. Le bilan est donc positif pour cette saison estivale.
- Rentrée à l'école publique : Madame COLARD rappelle que les effectifs de 129 élèves ont tout de même permis de maintenir la 6<sup>ème</sup> classe. Elle annonce les effectifs par classe.

Au restaurant scolaire, une très légère baisse des effectifs est constatée mais l'organisation est maintenue par rapport à la rentrée 2015-2016.

De façon générale le bilan de cette rentrée est satisfaisant.

- Téléthon : l'organisation de l'édition 2016 du Téléthon est lancée. Madame COLARD annonce que de 15 à 18 associations devraient participer cette année.

### 6.4. URBANISME

---

- Rue du Haut-Bourg : Monsieur PERROCHEAU indique que la commission va envisager les possibilités afin de créer un cheminement sécurisé entre La Florencière et le bourg.
- Parc de la Chênaie : les cheminements du parc se dégradent petit à petit. Aussi, Monsieur PERROCHEAU a rencontré l'entreprise RENAUD TP pour déterminer la solution la plus appropriée. Des devis comparatifs seront demandés à d'autres entreprises de TP.

### 6.5. VOIRIE ET CHEMINS RURAUX

---

- Sablage des cheminements piétons route des Clouzeaux et à La Croix : Monsieur PERROCHEAU présente un devis de l'entreprise DANIAU pour la réalisation de cette prestation. Le montant total du devis s'élève à 3842.28 € TTC. Le Conseil Municipal valide le devis à l'unanimité.
- Pose de lisses en bois à Bourdigal : afin de sécuriser une portion de sentier de randonnée, un busage a été réalisé le long de la RD à Bourdigal. Pour compléter ces travaux, une lisse en bois doit être posée en bord de route. Un devis a également été demandé pour cette prestation.

### 6.6. ENVIRONNEMENT, AMELIORATION DU CADRE DE VIE

---

- Madame DELAPRE présente un devis pour l'enduit d'un mur proche de l'aire de jeux situé au lotissement « Les Chaumières ». Le devis proposé par l'entreprise ALLARD s'élève à 1899 € HT. Mme ALLARD ne prenant pas part au vote, le conseil municipal se prononce favorablement.
- Cimetière : Madame DELAPRE annonce que la commune ne sera pas subventionnée en 2016 par le SIAEP pour l'achat de gazon. Les zones prévues seront quand même engazonnées cette année. D'autre part, Madame DELAPRE présente des photos des nouvelles allées réalisées cet été.
- Formation défibrillateur : Madame DELAPRE a fait le point avec Monsieur GUERINEAU pour affiner le programme. La présentation pourrait consister en une initiation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours associée à une présentation du défibrillateur. Cette « formation » pourrait s'organiser en une ou deux sessions par groupe de dix personnes. La prestation serait réalisée gratuitement en 2017 par Monsieur et Madame GUERINEAU.
- Sentier de randonnée :  
La commission envisageait la création d'un circuit « court » autour du bourg. En réalité, Monsieur GUIAT a travaillé sur trois tracés qui ont été validés par la commission et seront proposés aux marcheurs.
- Matinée Eco-citoyenne :  
La matinée de nettoyage de la commune à destination des Flavois s'est déroulée le 24 septembre dernier. Une cinquantaine de participants ont répondu présents à cette matinée ensoleillée qui a permis de ramasser 250 kg de déchets. La manifestation s'est conclue par la cérémonie de remise des diplômes du concours Paysage de votre commune pour les particuliers à la salle socio-culturelle, suivie d'un vin d'honneur.  
La date de remise des prix intercommunaux est fixée au 25 novembre 2016 à 18h30.

## 6.7. GESTION DES SALLES, CME, JUMELAGE

---

- Madame GRELIER présente le flyer de promotion de la salle socio-culturelle qui a été réalisé par la commission. Un devis a été demandé à OFFSET 5 pour l'impression.
- Conseil Municipal des Enfants : l'élection des nouveaux élus du CME est prévue le 8 octobre prochain. Madame GRELIER explique les démarches réalisées auprès des enfants pour les sensibiliser au rôle du Conseiller Municipal. A ce jour, 16 candidats sont recensés en vue de l'élection.
- Jumelage : Une délégation de Jardinois se déplacera à Sainte Flaive du 18 au 21 octobre prochain.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

---

- Le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire usage de son Droit de Préemption Urbain sur les biens suivants :
  - Immeuble « Bâti sur terrain propre », parcelle YI n°104 d'une surface de 720 m<sup>2</sup> située 4 Chemin des Pêcheurs
  - Immeuble « Bâti sur terrain propre », parcelle ZH n°155 d'une surface de 1629 m<sup>2</sup> située 2 rue des Lauriers.
- Aire de camping-cars : Monsieur le Maire annonce que la commune a enregistré 600 € de recettes depuis le 1<sup>er</sup> août 2016 et l'instauration d'un tarif de 5 € par nuité. Une majorité des utilisateurs viennent spontanément verser la somme due. En revanche, un certain nombre de personnes utilise l'aire pour faire le plein d'eau et cela gratuitement. Aussi, une réflexion est en cours afin d'installer un monnayeur.
- Prochaine réunion : le jeudi 27 octobre à 20h30

La séance est levée à 22h30.